

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du

Mercredi 12 juin 2013

Le mercredi 12 juin 2013, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 7 juin 2013 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 7 juin 2013.

<u>Etaients présents</u>	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Pascal BEAU - Virginie BOURGEOIS - Pier Giovanni LEONARDI, Conseillers municipaux			
<u>Absents excusés</u>	:	Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER - Sébastien BORDET, Conseiller municipal			
<u>Absents non excusés</u>	:	Christelle L'HUILLIER - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
<u>Procurations</u>	:	Sébastien BORDET à François SAUVAGE Thérèse DA PONTE à Edith CEGLARZ Francis KUBLER à Anne CHASSARD			
<u>Présents</u>	:	9	<u>Votants</u>	:	12

OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ainsi ouverte à 20 h 55.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Christine MALGLAIVE comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01 Approbation du procès verbal de la séance du 15 mai 2013
- 02 Compte rendu des décisions du Maire
- 03 FINANCES - Redevance occupation domaine public
- 04 FINANCES - Décision modificative de crédits n°2- Budget Eau et Assainissement
- 05 FINANCES - Association Les 4 Vents - subvention exceptionnelle - organisation d'une sortie à Europapark.
- 06 FINANCES - Vente de bien communal
- 07 JEUNESSE - Dénomination des structures Jeunesse
- 08 JEUNESSE - Règlement du Service Jeunesse
- 09 JEUNESSE - Tarifs 2013 des activités de l'accueil de loisirs
- 10 JEUNESSE - Accueil de loisirs - recrutement et indemnités des animateurs et du directeur adjoint
- 11 PERSONNEL - Recrutement de saisonniers - service technique
- 12 INTERCOMMUNALITE - Filière Bois - Energie : Engagement de la commune
- 13 DIVERS - Protocole 54 du Conseil régional de l'Ordre des Architecte de lutte contre les signatures de complaisance
- 14 FINANCES - Ligne de trésorerie

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2013

Concernant le point 3 « Intercommunalité - Projet de Territoire du Bassin de Pompey » Monsieur Pascal BEAU sollicite une modification des certains termes. Ainsi, nous pouvons lire paragraphe 8 :
« Monsieur Pascal BEAU, pour avoir participé dans certaines commissions de travail, tient à préciser que les dossiers étaient très bien préparés par les techniciens de l'intercommunalité et ont été étayés par les élus qui ont la capacité *de se projeter au delà du prochain mandat*. C'est un état des lieux qui lui paraît très intéressant et propice aux projections futures. »

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décisions prises en vertu des délibérations des 26 mai 2008, 25 juin 2008 et 31 août 2011 et de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- NEANT.

3 FINANCES - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Monsieur SAUVAGE rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 13 février dernier concernant la redevance d'occupation du domaine public par l'opérateur téléphonique propriétaire des réseaux.

Dans la délibération le tableau fait apparaître une inversion entre les longueurs du réseau aérien et celui du réseau souterrain.

Donc, Monsieur SAUVAGE propose le tableau corrigé et ce afin de permettre d'effectuer la facturation :

DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE							
Années	Artères				Installations radioélectriques	Autres installations	
	Souterrain		Aérien			Emprise au sol en m ²	Tarif / m ²
	Longueur en km	Tarif / km	Longueur en km	Tarif / km			
2006	9,030	30,00 €	4,980	40,00 €	×	0,60	20,00 €
2007	9,030	31,69 €	4,980	42,26 €	×	0,60	21,13 €
2008	9,030	33,02 €	4,980	44,03 €	×	0,60	22,01 €
2009	9,199	35,51 €	4,980	47,34 €	×	0,60	23,67 €
2010	9,199	35,53 €	4,980	47,38 €	×	0,60	23,69 €
2011	9,199	36,97 €	4,980	49,29 €	×	0,60	24,64 €
2012	9,589	38,68 €	4,210	51,58 €	×	0,60	25,79 €
2013	9,589	40,00 €	4,210	53,33 €	×	0,60	26,66 €

En conséquence,
Après en avoir délibération,
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

APPROUVE	ce tableau rectifié en remplacement de celui proposé le 13 février dernier
APPLIQUER	les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications
INSCRIRE	annuellement cette recette au budget général à l'article 70323
PRECISER	que cette redevance à un effet rétroactif et ce à partir du 1er janvier 2008.

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal les montants des redevances demandées de 2008 à 2013 pour un montant d'environ 3 200 €.

4 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2013

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Concernant l'annuité 2013 de remboursement de l'emprunt du budget eau et assainissement (soldé en avril 2015), il a été prévu au budget :

article 66 111 «remboursement d'intérêts d'emprunt »	: 600,00 €
article 1641 «remboursement du capital emprunté »	: 5 200,00 €

Le prêt souscrit auprès de la Caisse Française de Financement Local (anciennement DEXIA) a été souscrit en 2000 pour 15 ans. Il s'agit d'un prêt à taux variable, aussi lors du vote du budget le taux 2013 n'était pas connu. Le taux 2013 est 0,58 à la place de 1,28 en 2012, soit une échéance de 5 680,63 € de capital et de 59,62 € d'intérêt. Il apparaît ainsi une insuffisance de crédits budgétaires au chapitre 16.

En conséquence,

Après en avoir délibération,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

ADOPTER la décision modificative n°2 au budget « Eau et Assainissement » telle que précisé ci-dessous :

	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>DEPENSES</u>
Opération 18 « réseau d'eau potable » - 2158 « autre matériel d'exploitation »		-	480,63 €
1641 « remboursement du capital emprunté »		+	480,63 €
	EQUILIBRE		0,00 €

5 FINANCES - ASSOCIATION LES 4 VENTS - PARTICIPATION FINANCIERE SORTIE

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'Association les 4 Vents n'a pas sollicité de subvention au titre de l'année 2013. Par contre, les bénévoles souhaitaient un soutien financier dans le cadre de projet pour les jeunes et les familles de Saizerais.

L'association les 4 Vents, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Saizerais et avec le soutien logistique de la Commune, organise une sortie à Europa Park le samedi 29 juin 2013.

Les jeunes de plus de 14 ans pourront être accompagnés d'un animateur. La Commune de Saizerais

propose de mettre à disposition 2 animateurs pour cette journée.

L'association a présenté son budget par courrier pour 60 personnes et 5 accompagnateurs et sollicite une aide financière :

DEPENSES

▪ Prix de revient de la journée (entrées et transport)	65 x 50,00 €	3 250,00 €
TOTAL		3 250,00 €

RECETTES

▪ Participation demandée par personnes	60 x 20,00 €	1 200,00 €
Déficit		2 050,00€

Madame le Maire précise que le comité des fêtes doit leur verser une subvention dont on ne connaît pas le montant au l'heure de cette délibération.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

METTRE A DISPOSITION par convention 2 agents accompagnateurs payés selon la convention de l'animation en sachant que ceux-ci seront recrutés sur la base du volontariat.

Estimation du coût :

2 animateur BAFA à 37€ brut la journée : $37 \times 2 = 74 \text{ €}$

10 % de congés payés : $10\% \times 74 = 7,40 \text{ €}$

Charges patronales : $42,58\% \times 81,40 = 34,66 \text{ €}$

Charges Salariales : $81,40 \times 10,05\% + (81,40 \times 98\% \times 8\%) = 14,56 \text{ €}$

Coût globale à charge de la commune : $81,40 + 34,66 = 116,06 \text{ €}$

DE PARTICIPER financièrement par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 350,00 €

6 FINANCES - VENTE DE BIEN COMMUNAL

(Rapporteur : Madame Le Maire)

Par délibération du 15 mai dernier, il a été décidé de prendre contact avec plusieurs agences immobilières afin de faire estimer le bien sis rue Saint Amand cadastré AE59 et AE 58 correspondant au bâtiment et le terrain adjacent à l'école maternelle de la commune.

Le bien se dégrade (fuite au niveau du toit sur l'avant du bâtiment) et il convient de décider de son avenir.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu, accompagnée de Monsieur François SAUVAGE, 2 agences sur rendez-vous pour visiter le bien (Sur 5 agences contactées 2 ont honoré le rendez vous). Les deux agences ont estimé le bien et nous ont adressés un compte rendu qui est mis à disposition des élus.

Monsieur Pascal BEAU prend la parole et lit son message qui est reporté mot à mot :

« La délibération 14 du Conseil Municipal du 15.05.2013. Dans son rapport de présentation Mme le Maire proposait d'aborder le devenir du bien communal acquis auprès de Mr BOUTEILLER en 2012. A aucun moment il

n'est stipulé une vente de ce bien.

Ce terrain, situé à côté de l'école maternelle fait l'objet d'un « emplacement réservé » dans le PLU de 2007 en vue d'un équipement communal futur.

Suite logique, ce terrain a été acquis par délibération en 2012 dans l'optique d'une réalisation communale à venir.

Par la suite, au cours d'un tour de table, les élus ont émis le « vœu » de voir une structure neuve regroupant plusieurs équipements publics, écoles, salle de restauration, salle multi activité, etc..sur un même site. Il s'agit bien d'un « vœu pieu, voir idéaliste » et non d'un « projet ficelé » comme énoncé dans le rapport de présentation, puisque aucune étude financière digne de ce nom n'a été présentée aux élus.

D'ailleurs les finances communales, comme on le sait et comme on va le voir dans la délibération 14 n'autorisent aucune fantaisie en terme d'investissement. Et ceci pour nombre d'années.

On peut s'interroger sur le fait de vouloir vendre un bien un an après l'avoir acheté.

Cette action révèle un manque de vision à long terme dans l'évolution de la commune voir un certain amateurisme.

Y a-t-il un besoin urgent de trésorerie, si c'est le cas la revente ne changera pas grand chose.

Où est le respect envers le vendeur de l'année dernière.

En ces conditions, je m'oppose à la revente de ce bien communal et dis qu'il est « urgent d'attendre » »

Madame le Maire prend note de la déclaration et rappelle qu'aujourd'hui il paraît urgent de faire quelque chose vu la dégradation du bien (Les infiltrations d'eau au niveau de la toiture et le plancher devant la porte d'entrée effondré).

Monsieur Pier Giovanni LEONARDI précise son indécision concernant ce point et souhaite savoir si la commune a besoin de trésorerie.

Madame le Maire répond qu'il est urgent de prendre une décision par rapport à l'état du bâtiment afin d'éviter un péril et surtout qu'aujourd'hui vu les travaux en cours à Saint Georges dont le montant est plus élevé que dans le prévisionnel, les finances de la commune ne lui permettent pas de garder ce bâtiment et de le remettre en état. De plus, Monsieur Laurent KOBLER rappelle qu'il y a tout de même une orientation politique vers un groupe scolaire unique et complet et que cette maison ne cadre plus dans un projet et la commune n'est pas prête à remettre de l'argent dans ce bien. .

D'autre part, Madame le Maire confirme à Madame Anne CHASSARD qu'il n'y a pas d'urgences sanitaires pour ce bien mais que celui-ci a été estimé à 100 000 € il y a 7 ou 8 ans et aujourd'hui les agences immobilières sont d'accord pour annoncer une estimation à 60 000 €. Le bien se dévalorise.

Monsieur Laurent KOBLER rappelle que le projet de la commune de Saizerais concernant la création d'un unique « pôle scolaire » est inscrit dans les projets de la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et il est prévu de voter les crédits pour l'étude en 2014. Ce bien en réserve n'a aujourd'hui plus d'intérêt.

Monsieur Pascal BEAU annonce qu'on apprend ainsi des choses en réunion du Conseil Municipal

Madame le Maire et Monsieur Laurent KOBLER rappellent aux élus que les points concernant la S.P.L.A. ont été abordés en Conseil Municipal.

Monsieur Pier Giovanni LEONARDI souhaite reprendre la parole pour admettre que dans leur précipitation le conseil ne risque t-il pas de regretter la vente de ce bâtiment à coté de l'école et surtout de son inquiétude par rapport au projet qu'y pourrait y être instauré par l'acheteur.

Monsieur Laurent KOBLER rappelle les deux projets S.P.L.A.: le groupe scolaire donc et les nouveaux ateliers communaux.

Madame le Maire précise qu'on a fait de gros travaux d'aménagement et des travaux supplémentaires concernant l'aménagement du quartier Saint Georges et donc en effet la situation de trésorerie communal est

difficile en ce moment.

Monsieur Pascal BEAU explique donc qu'à ce moment cette vente s'explique par un besoin de trésorerie urgente et demande que cela soit ainsi écrit.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre M. Pascal BEAU et une abstention M. Jean Pierre LEONARDI)

Le Conseil Municipal décide de :

METTRE EN VENTE le bien minimum à 65 000€ Net vendeur

SIGNER un mandat avec l'agence immobilière **CONCEPT IMMO 54**

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document s'y afférent.

7 JEUNESSE - DENOMINATION DES STRUCTURES ACCUEILLANT DES ENFANTS

(Rapporteur : Madame le Maire)

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'il a été organisé une réunion d'information, à l'attention des parents des enfants de plus de 3 ans, concernant l'organisation du Service Jeunesse communal.

Il est apparu qu'un grand nombre d'entre eux identifie difficilement les deux structures et de ce fait les services correspondants. Ces noms sont actuellement des abréviations : C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) et C.L.A.E. (Centre de loisirs Associé à l'Ecole).

Madame Le Maire, Madame Anne CHASSARD et Madame Jennifer FORCHELET, Responsable du Service Jeunesse, ont expliqué lors de cette réunion le fonctionnement et le rôle des structures aux parents présents.

Les remarques des parents font sensiblement penser que les abréviations utilisées comme dénominations des structures ne sont pas parlant pour eux. Il est plus parlant pour eux le nom de :

« Accueil Périscolaire » : nom regroupant les accueils matin et soirs et la restauration en période scolaire concernant les enfants uniquement scolarisés sur la commune de Saizerais (anciennement CLAE).

« Accueil de Loisirs » : nom regroupant les accueils pendant les vacances scolaires des enfants de 3 à 17 ans (anciennement CLSH)

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

DENOMMER les services de la structures jeunesse de Saizerais : « Accueil périscolaire » « Accueil de loisirs »
DE MODIFIER tous documents s'y afférents y compris les tableaux récapitulatifs des tarifs 2013 de chaque structure.

8 JEUNESSE - REGLEMENT SERVICE D'ACCUEIL JEUNESSE

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal depuis la reprise du Service Jeunesse en 2001 a voté des règlements (CLSH et CLAE) modifiés à plusieurs reprises (dernières modifications en février et en juin 2012) en fonction de la nécessité ou de l'évolution des structures.

Madame le Maire a sollicité Madame FORCHELET Jennifer concernant l'élaboration d'un règlement unique qui viendrait en place et lieu des précédents règlements.

Madame Virginie BOURGEOIS s'interroge sur les horaires d'accueil au sein de la structure durant les vacances scolaires. En sachant que les parents ne peuvent pas forcément être plus disponibles au niveau de

leurs horaires de travail même pendant la période des vacances. D'autre part avec les plages horaires actuelles ne risque ton pas de ne pas répondre à la demande et ainsi de voir baisser le nombre d'enfants participants.

Madame le Maire rappelle que, durant les vacances scolaires, les enfants ont souvent de grosses journées de onze heures et des activités plus physiques et plus longues qu'en accueil périscolaire. Pour leur bien être et leur repos, les enfants ne peuvent pas passer plus de 10 à 12 heures en accueil collectif. D'ailleurs lors de la réunion de présentation des activités de cet été, les parents ont bien eu conscience que cela fait de longues journées pour leurs enfants et des familles ont décidées de s'organiser en fonction de leurs horaires de travail pour s'entre aider à déposer, plus tard le matin ou venir chercher plus tôt le soirs, les enfants. Les horaires d'accueil ne sont donc pas un frein à la fréquentation de la structure.

Madame Anne CHASSARD rappelle également la mise en place dans le règlement (article 4) d'un bon de commande annuel à l'attention des parents concernant la présence des enfants au service de restauration car il a été constaté de 85% des familles avaient la même organisation durant toute l'année scolaire. Cela leur évite de remplir des bons identiques chaque mois.

En conséquence,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
le Conseil Municipal décide de :

D'ANNULER les anciens règlements du C.L.A.E. et C.L.S.H.

D'APPROUVER le règlement unique Service Jeunesse annexé à la présente délibération

9 JEUNESSE - TARIF 2013 DES ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

En 2011, une palette d'activités a été proposée aux jeunes adolescents de Saizerais durant l'été.

Le service jeunesse, avec l'accord de la commission « Jeunesse Animation », est favorable à la mise en place d'une palette pour cet été 2013 pour les jeunes de 10 à 17 ans. Ces activités orientées vers la découverte des sports et des loisirs se déroulent sur la commune et sur des sites extérieurs.

Cette palette d'activité nécessite un intervenant extérieur et un animateur.

Un camp cirque est proposé du 28 juillet au 4 août 2013 pour les 9-14 ans. Ce cirque s'installe pour 8 jours et 7 nuits sur la commune. Un animateur extérieur de l'Association Balles et Arts intervient sous le chapiteau tous les jours. Coût global de cette animation 1 680,00€

Enfin, un stage multi sports est organisé la dernière semaine du mois d'août. Ce stage est ouvert au 8 - 17 ans de 9h00 à 17h00.

Bien entendu, « l'Accueil de Loisirs » d'été, pour les enfants de 3 à 12 ans, se fait en parallèle du 8 juillet au 2 août 2013 de 8h00 à 17h30.

En conséquence,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE décide de :

FIXE les tarifs comme suit:

1 Palette Sports et Loisirs 2013 : enfants de 10 à 17 ans

Tarif unique l'activité

5 €

2 Camp cirque 2013 : enfants de 8 à 14 ans

	Habitants de Saizerais	Extérieurs à Saizerais
Tarif Unique la semaine	250,00 €	340,00 €

3 Stages multi Sports 2013 : enfants de 8 à 17 ans

	Habitants de Saizerais	Extérieurs à Saizerais
Tarif unique la semaine	90,00 €	125,00 €

L 'AUTORISER à signer tous documents à intervenir
DE DRESSER la facturation en fin de mois

10 JEUNESSE - ACCUEIL DE LOISIRS - ÉTÉ 2013 - RECRUTEMENT ET INDEMNISATION DES ANIMATEURS

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Dans le cadre de l'organisation de l'Accueil de Loisirs de l'été 2013, il est proposé d'organiser, du 8 juillet au 2 août 2013 plusieurs activités présentées auparavant.

En fonction des inscriptions, il convient de recruter des animateurs vacataires, titulaires du B.A.F.A. ou/et stagiaires, afin d'encadrer les enfants en complément ou en remplacement des animateurs en poste à la Commune, et un directeur BAFD :

En conséquence,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

DE RECRUTER	des animateurs titulaires du B.A.F.A. ou/et des stagiaires et un directeur B.A.F.D.
DE REMUNERER	les animateurs titulaires du B.A.F.A. sur la base de 37€ par journée de travail auxquels s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base
DE REMUNERER	les animateurs stagiaires sur la base de 27€ par journée de travail auxquels s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base
DE REMUNERER	le directeur sur la base de 37€ par journée de travail auxquels s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10 % de la rémunération de base et de 10 heures supplémentaires.
DE VERSER	20 heures supplémentaires de l'adjoint d'animation de 2ème classe (Jennifer FORCHELET) chargé du service durant toutes les activités et le camp cirque.

11 PERSONNEL - RECRUTEMENT SAISONNIERS - SERVICE TECHNIQUE

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Comme chaque année, il est proposé de créer des « jobs d'été » à mi-temps en juillet et août.

Pour 2013, il est proposé de ne retenir que 3 emplois saisonniers à raison :

- d'un agent deux semaines du 22 juillet au 02 août 2013.
- d'un agent deux semaines du 05 au 16 août 2013.
- d'un agent quatre semaines du 8 juillet au 02 août 2013 (entretien locaux utilisés par le Centre aéré)

Les agents recrutés, deux semaines, travailleront uniquement les matins de 8 h 00 à 12 h 00 et l'agent recruté, quatre semaines, travaillera uniquement les soirs de 17 h 30 à 19 h 30.

Ils seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique de 2ème classe auquel s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base.

En conséquence,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

CRÉER 3 emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique de 2ème classe, à temps non complet auquel s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base

selon la répartition nommé ci-dessus.

12 INTERCOMMUNALITE - FILIERE BOIS - ENERGIE

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Le 03 juin dernier, le Bassin de Pompey a présenté aux adjoints la Compétence « filière Bois - Énergie » en rappelant qu'il y a une surface forestière importante sur le territoire. Il s'agit d'un gisement et d'un potentiel pour les communes et l'intercommunalité.

Monsieur Pascal Beau s'étonne que seuls les adjoints et les membres de la commission de travail « Bois » aient été conviés à cette réunion. Il aurait apprécié d'y participer.

Madame le Maire précise à Monsieur Pascal BEAU, qu'aujourd'hui, elle ne souhaite plus qu'il soit présent aux réunions de travail vu le manque de considération qu'il porte envers elle. Elle rappelle, qu'aujourd'hui il est présent s'agissant d'une réunion du Conseil Municipal avec convocation réglementaire.

Monsieur Pascal BEAU demande alors à Madame le Maire de lui indiquer : A qui doit-il s'adresser si ce n'est au Maire ? Et il souhaite qu'elle accepte la contradiction.

Madame le Maire considère que ce n'est pas dans la contradiction mais de l'acharnement dans l'opposition.

Monsieur Pascal BEAU sera destinataire des convocations réglementaires concernant les Conseils Municipaux uniquement.

Monsieur Laurent KOBLER explique aux membres du Conseil Municipal que la fabrique de plaquettes de bois va être installée à côté de la composterie (Commune de Marbache) pour fournir le mode de chauffage par chaudière à bois (mode de chauffage prévu pour le Pôle Tertiaire en construction - besoin : 400 tonnes par an) et donc proposé ces plaquettes de bois. Les travaux de construction de celle-ci débuteront à l'automne.

Le Bassin de Pompey propose ainsi des services forestiers et de travaux du bois pour les communes mais aussi pour les particuliers (exemple : découpe d'un arbre menaçant chez une personne âgée) afin de récupérer le bois coupé. Pour ce faire il sera privilégié des emplois par l'insertion professionnelle.

Ainsi le Bassin de Pompey sollicite les communes pour que celles-ci leur réservent un minimum de bois afin de faire fonctionner la fabrique de plaquettes. Un lot d'affouage par an et cela au minimum pour 5 ans pourrait être réservé par la Commune de Saizerais.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

AIDER la filière Bois - Énergie du Bassin de Pompey en leur réservant une coupe de bois par an durant 5 années consécutives.

**A l'issu de la délibération N°12,
Monsieur Pascal BEAU quitte la séance à 22 h 05.**

<u>Étaient présents</u>	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Virginie BOURGEOIS - Pier Giovanni LEONARDI, Conseillers municipaux
<u>Absents excusés</u>	:	Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER - Sébastien BORDET, Conseiller municipal
<u>Absents non excusés</u>	:	Christelle L'HUILLIER - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Pascal BEAU Conseillers municipaux
<u>Procurations</u>	:	Sébastien BORDET à François SAUVAGE Thérèse DA PONTE à Edith CEGLARZ Francis KUBLER à Anne CHASSARD

Présents : 8 Votants : 11

Le quorum n'est plus représenté.

13 **DIVERS - PROTOCOLE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTE.**

(Rapporteur : Madame le Maire)

REPORTE FAUTE DE QUORUM

14 **FINANCES - LIGNE DE TRESORERIE**

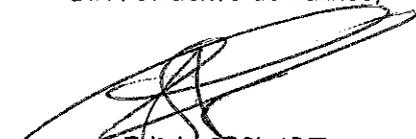
(Rapporteur : Madame le Maire)

REPORTE FAUTE DE QUORUM

Les convocations pour le prochain Conseil Municipal du 17 juin 2013 à 18 h 00, seront adressé demain matin aux membres.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 20.

La Présidente de séance,


Edith CEGLARZ



Le Secrétaire de séance,


Christine MALGLAIVE